

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service de la Jeunesse
19657

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Subventions à des associations agissant en direction de la jeunesse.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Jeunesse, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a renouvelé son aide en fonctionnement pour le financement d'actions conduites par des associations en direction des jeunes.

Les associations jeunesse du département, ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide au fonctionnement.

Pour que le dossier soit recevable par le service, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le compte-rendu d'activité de l'année antérieure.

La subvention est évaluée au regard de la politique départementale jeunesse : l'implication des jeunes doit être valorisée, de même que les actions mises en place et s'inscrivant dans les axes forts définis par les Etats Généraux de Provence (Accès à l'emploi, aux loisirs et à l'éducation civique).

Pour la 1^{ère} répartition des crédits de subvention de 2019, il convient de se prononcer sur les demandes de fonctionnement présentées pour la mise en place de 5 projets conduits par 5 associations situées sur le département.

Vous trouverez, ci-joint, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL